

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 17 février 2015

### DÉLIBÉRATION N°2015-2-1

### Comptes administratif et de gestion 2014

L'an deux mille quinze, le 17 février à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

#### ETAIENT PRESENTS

**Membres Titulaires :** M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

**Membres suppléants :** M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

#### ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

**Membres Titulaires :** Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. Pierre CHAUVE, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

**Pouvoirs :**

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB  
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB  
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB  
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

<b>Titulaires :</b>	<b>10</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>2</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>4</b>

Soit 12 présents et 4 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 9 février 2015.

◆◆◆◆

## Compte administratif 2014

---

Le compte administratif 2014 est le document budgétaire retraçant l'ensemble des comptes de l'exercice 2014. Il fait apparaître les résultats de l'exécution du budget et le compte de gestion établi par le Payeur départemental avec lequel il doit être en conformité.

### ► Dépenses de fonctionnement

En 2014, nous avons réalisé 95.4 % des dépenses de fonctionnement budgétées soit un montant de 70 984.70 Euros sur un total budgété de 74 371.06 Euros.

### ► Recettes de fonctionnement

Les recettes viennent de l'excédent reporté de 2013 de 3 762.71 Euros, de 70 608.35 Euros de participations des collectivités, nous arrivons à un total de recettes de 74 371.06 Euros.

Avec un total de 70 984.70 Euros de dépenses et de 74 371.06 Euros de recettes, l'exercice 2014 fait apparaître un excédent de clôture de 3 386.36 Euros en conformité avec le compte de gestion 2014 du Payeur départemental. Cette somme sera reprise au Budget primitif 2015 en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

### Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2014.

Votants :	16
Voix pour :	16
Voix contre :	0
Abstention :	0

#### Pour extrait certifié conforme

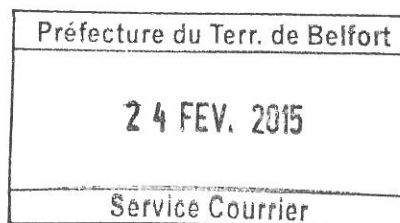
Belfort, le 24 FEV. 2015

Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

**Affiché le 24 FEV. 2015  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.**

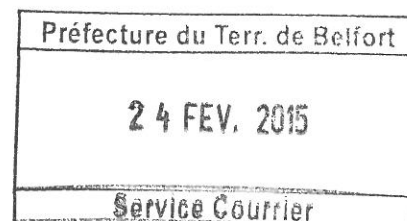


## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 17 février 2015

### DÉLIBÉRATION N°2015-2-2

### Affectation du résultat 2014



L'an deux mille quinze, le 17 février à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

#### ÉTAIENT PRESENTS

**Membres Titulaires :** M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

**Membres suppléants :** M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

#### ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES

**Membres Titulaires :** Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ÉTAIENT ÉGALEMENT PRESENTS

M. Pierre CHAUVÉ, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

**Pouvoirs :**

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB  
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB  
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB  
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

<b>Titulaires :</b>	<b>10</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>2</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>4</b>

Soit 12 présents et 4 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 9 février 2015.

◆◆◆◆



## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 17 février 2015

#### DÉLIBÉRATION N°2015-2-3

#### Budget primitif 2015

Préfecture du Terr. de Belfort

24 FEV. 2015

Service Courrier

L'an deux mille quinze, le 17 février à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

#### ETAIENT PRESENTS

---

**Membres Titulaires :** M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

**Membres suppléants :** M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

#### ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES

---

**Membres Titulaires :** Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

---

M. Pierre CHAUVE, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

**Pouvoirs :**

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB  
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB  
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB  
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

<b>Titulaires :</b>	<b>10</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>2</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>4</b>

Soit 12 présents et 4 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 9 février 2015.

◆◆◆◆

## Budget primitif

---

### 1- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

<u>6225 Indemnité au comptable</u> Indemnité Mme BRUNOL Annie	170.00 €
<u>6226 Honoraires</u> Commissaire enquêteur	4 000.00 €
Avocat	6 000.00 €
<u>6231 Annonce et insertions</u>	1 000.00 €
<u>6236 Catalogue et imprimé</u>	300.00 €
<u>6261 Frais d'affranchissement</u>	1 000.00 €
<u>6574 Subvention de fonctionnement aux associations</u> Assistance administrative AUTB	51 000.00 €
<u>6218 Personnel extérieur divers</u> Assistance comptable Bavilliers	2 210.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>65 680.00 €</b>

### 2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 Excédent reporté 2014	3 386.36 €
746 Etat – DGD	0.00 €
74758 Participation groupements de collectivités	62 293.64 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>65 680.00 €</b>

**TABLEAU DE RÉPARTITION  
DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS AU S.C.o.T.**

COLLECTIVITES	Règle de répartition au 01.01.2015	Contributions 2015	Rappel contributions 2014
<b>C.A.B.</b>	11/23	29 792.61	33 769.20
<b>C.C. du Tilleul et de la Bourbeuse</b>	2/23	5 416.84	6 139.86
<b>C.C. de la Haute Savoureuse</b>	2/23	5 416.84	6 139.86
<b>C.C. du Pays Sous Vosgien</b>	2/23	5 416.84	6 139.86
<b>C.C. du Sud Territoire</b>	6/23	16 250.51	18 419.57
<b>TOTAL</b>		<b>62 293.64</b>	<b>70 608.35</b>

**Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical adopte le budget primitif 2015, à l'unanimité.**

Votants : 16  
Voix pour : 16  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

**Pour extrait certifié conforme**

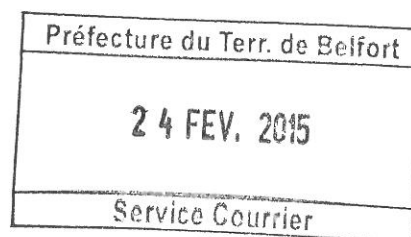
**Belfort, le 24 FEV. 2015**

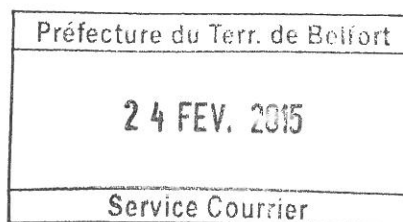
**Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.**



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

**Affiché le 24 FEV. 2015  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.**





SYNDICAT MIXTE DU SCOT

**Comité Syndical du 17 février 2015**

**DÉLIBÉRATION N°2015-2-4**

**Indemnité de conseil au comptable  
départemental**

L'an deux mille quinze, le 17 février à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

---

**Membres Titulaires :** M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

**Membres suppléants :** M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

**ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

---

**Membres Titulaires :** Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

---

M. Pierre CHAUVE, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

**Pouvoirs :**

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB  
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB  
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB  
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

<b>Titulaires :</b>	<b>10</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>2</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>4</b>

Soit 12 présents et 4 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 9 février 2015.

◆◆◆◆

## **INDEMNITE DE CONSEIL**

---

L'arrêté ministériel du 12 juillet 1990 prévoit qu'une indemnité de conseil peut être allouée au comptable des établissements publics locaux, au titre des conseils et assistance que ce dernier nous apporte.

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires nettes des trois dernières années.

Cette indemnité a un caractère facultatif et doit être votée par l'assemblée délibérante.

**Le comité syndical après en avoir délibéré donne son accord** sur le versement d'une indemnité de conseil au titre de l'année 2014, à Madame BRUNOL Annie, Payeur départemental, pour un montant de 152.28 € net soit un brut de 167.07 €. Cette somme est inscrite au budget primitif 2015 au compte « 6225 Indemnité au comptable ».

Votants :	16
Voix pour :	16
Voix contre :	0
Abstention :	0

**Pour extrait certifié conforme**

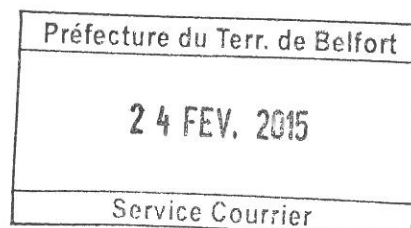
**Belfort, le 24 FEV. 2015**

**Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.**



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

**Affiché le 24 FEV. 2015  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.**

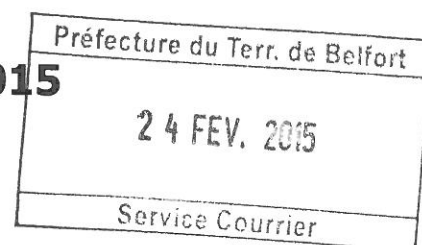


## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

**Comité Syndical du 17 février 2015**

**DÉLIBÉRATION N°2015-2-5**

**Convention financière SM SCoT/AUTB**



L'an deux mille quinze, le 17 février à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

### **ETAIENT PRESENTS**

---

**Membres Titulaires :** M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

**Membres suppléants :** M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

---

**Membres Titulaires :** Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

---

M. Pierre CHAUVE, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

**Pouvoirs :**

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB  
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB  
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB  
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

**Titulaires :** 10  
**Suppléants :** 2  
**Pouvoirs :** 4

Soit 12 présents et 4 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 9 février 2015.



Le SMSCoT a été conçu dès l'origine dans un rapport étroit avec l'AUTB, agence d'urbanisme au sens de l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme.

*« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés "agences d'urbanisme". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »*

Le SMSCoT est donc membre de l'AUTB, laquelle a inscrit dans son programme d'activité la production et l'animation du SCoT. La contrepartie en est une subvention versée à l'AUTB. Celle-ci est fixée à 51.000 Euros et donne lieu à une convention annuelle.

**Il est proposé de mandater le président du SMSCoT pour signer ladite convention au titre de 2015.**



## **RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF A LA CONVENTION D'ACTIVITE 2014 SCoT/AGENCE D'URBANISME**

L'A.U.T.B. est intervenue sur deux domaines de compétences : l'animation administrative du Syndicat et la finalisation du SCoT. L'ensemble de cette activité a été quantifiée à hauteur de 1483 heures soit 185 jours de production sur l'année calendaire.

**Au titre de l'animation administrative**, l'AUTB a organisé et produit l'essentiel des pièces en rapport avec l'ordre du jour de neuf comités syndicaux (cf. recueil des pièces administratives). Les trois communes de Botans, Chèvremont et Sermamagny ont présenté des documents soumis à avis ou dérogation. Le comité syndical a été réinstallé le 2 juin 2014 suite aux élections municipales.

Par ailleurs, l'AUTB a participé aux réunions des PPA organisées pour les documents, au fur et à mesure de leur avancement.

En outre, l'AUTB a participé ou analysé le contenu technique des groupes de travail auxquels le SMSCoT siège, à savoir la CDAC, la CDCEA, la CDNPS.

**Au titre de l'élaboration du SCoT**, l'AUTB a réalisé le document qui a été approuvé le 27 février 2014, lequel comprend l'ensemble des rapports, notamment l'évaluation environnementale, le projet et le document d'orientation.

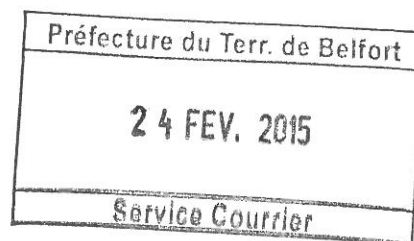
L'AUTB a effectué le suivi procédural de l'approbation du SCoT, en contact avec les autorités compétentes. On notera en particulier le bouclage de l'enquête publique, le travail de finalisation du dossier.

L'AUTB a été organisatrice de diverses séances de travail aux niveaux technique et politique et a aussi diffusé les documents du SCoT sous différents formats, notamment à travers un site internet dédié.

L'AUTB a commencé à travailler à l'observatoire des évolutions du territoire qui vise à constater les faits au regard des prévisions du SCoT.

### **Le comité syndical autorise le Président à signer la convention.**

Votants :	16
Voix pour :	16
Voix contre :	0
Abstention :	0



### **Pour extrait certifié conforme**

Belfort, le 24 FEB. 2015

**Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.M. Herzog".

**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

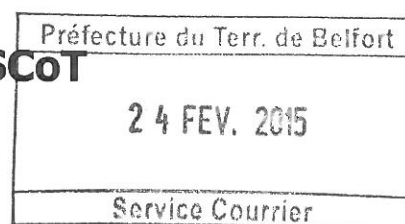
**Affiché le 24 FEB. 2015  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.**

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT

### Comité Syndical du 17 février 2015

### DÉLIBÉRATION N°2015-2-6

### Procédure de modification du SCoT



L'an deux mille quinze, le 17 février à 17h00, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

#### **ETAIENT PRESENTS**

---

**Membres Titulaires :** M. Jean-Marie HERZOG, CAB – M. Jean-Paul MOUTARLIER, CAB – M. Jacques BONIN, CAB – Mme Marie-Laure FRIEZ, CAB – M. Jean LOCATELLI, CCST – M. Pierre REY, CCTB – M. Michel NARDIN, CCTB – M. Jean-Claude HUNOLD, CCHS – M. Christian CODDET, CCHS – M. Erwin MORGAT, CCPSV

**Membres suppléants :** M. Eric KOEBERLE, CAB – M. Roger SCHERRER, CCST

#### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES**

---

**Membres Titulaires :** Mme Françoise RAVEY, CAB – M. Pierre-Jérôme COLLARD, CAB – M. Brice MICHEL, CAB – M. Roger LAUQUIN, CAB – Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES, CAB – M. Bernard DRAVIGNEY, CAB – Mme Jocelyne DAMERON, CAB – M. Bernard LIAIS, CCST – M. Robert NATALE, CCST – Mme Monique DINET, CCST – M. Jacques ALEXANDRE, CCST – M. Jean-Louis HOTTLET, CCST – M. René ZAPPINI, CCPSV

#### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS**

---

M. Pierre CHAUVÉ, CAB – M. Dominique BEMER, DDT90 – Mme Annie BRUNOL, Paierie Départementale – M. Bruno VIDALIE, AUTB – Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

**Pouvoirs :**

Mme Françoise RAVEY : pouvoir à M. Jean-Marie HERZOG, CAB  
Mme Marie ROCHETTE DE LEMPDES : pouvoir à M. Pierre REY, CCTB  
M. Jean-Louis HOTTLET : pouvoir à M. Eric KOEBERLE, CAB  
M. Pierre-Jérôme COLLARD : pouvoir à M. Michel NARDIN, CCTB

<b>Titulaires :</b>	<b>10</b>
<b>Suppléants :</b>	<b>2</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>4</b>

Soit 12 présents et 4 pouvoirs, le comité syndical étant composé de 23 membres.

La convocation a été légalement adressée le 9 février 2015.

◆◆◆◆

## **CONTEXTE DE LA MODIFICATION**

---

Le SCoT du Territoire de Belfort, approuvé par délibération du comité syndical en date du 27 février 2014 fait l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif.

Ce recours a été déposé par un membre du Syndicat mixte, la Communauté de communes du Tilleul, devenue aujourd'hui Communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse.

Afin de mettre un terme à ce contentieux, qui nuit à la cohésion du territoire et à sa bonne gestion à travers les différentes instances représentatives, Monsieur le président du SM SCoT, après avoir procédé à divers pourparlers, propose d'engager une procédure de modification du SCoT.

## **OBJET DE LA MODIFICATION**

---

La modification envisagée concerne la partie prescriptive du SCoT, à savoir le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), lequel expose la façon dont s'organise le territoire, notamment en termes de structuration de l'armature urbaine.

Le DOO s'inscrit dans le respect des orientations définies par le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Conformément à l'article L. 122-1-9 du code de l'urbanisme, le DOO comporte un document d'aménagement commercial (DAC), qui délimite des zones d'aménagement commercial (ZACom), au nombre de trois :

- ZACom du Sud du centre-ville de Belfort,
- ZACom du Pôle sud,
- ZACom de Bessoncourt.

C'est sur ce dernier secteur que porte la modification du SCoT.

### Caractéristiques de la zone commerciale de Bessoncourt :

Elle présente notamment des particularités liées à :

- sa localisation tournée naturellement vers l'agglomération belfortaine, le Nord, l'Est du département, ainsi que l'Alsace ;
- sa desserte directe à l'A36 ;
- ses disponibilités foncières exceptionnelles (plus de 29 ha dont 15 d'un seul tenant).

### Les dispositions actuelles du SCoT :

Le SCoT identifie deux secteurs dans cette ZACom :

- *le secteur 1*, qui englobe la majeure partie des commerces (Auchan, Décathlon, Grand Frais et les cellules commerciales attenantes),
- *le secteur 2*, qui comprend un bâtiment inoccupé et 18ha de réserves foncières.

Concernant ce 2<sup>ème</sup> secteur, le SCoT dispose qu' « *il est réservé à l'implantation d'activités commerciales ou à d'autres activités compatibles avec la vocation dominante de la zone, ayant un fort rayonnement territorial ou une forte valeur économique.* »

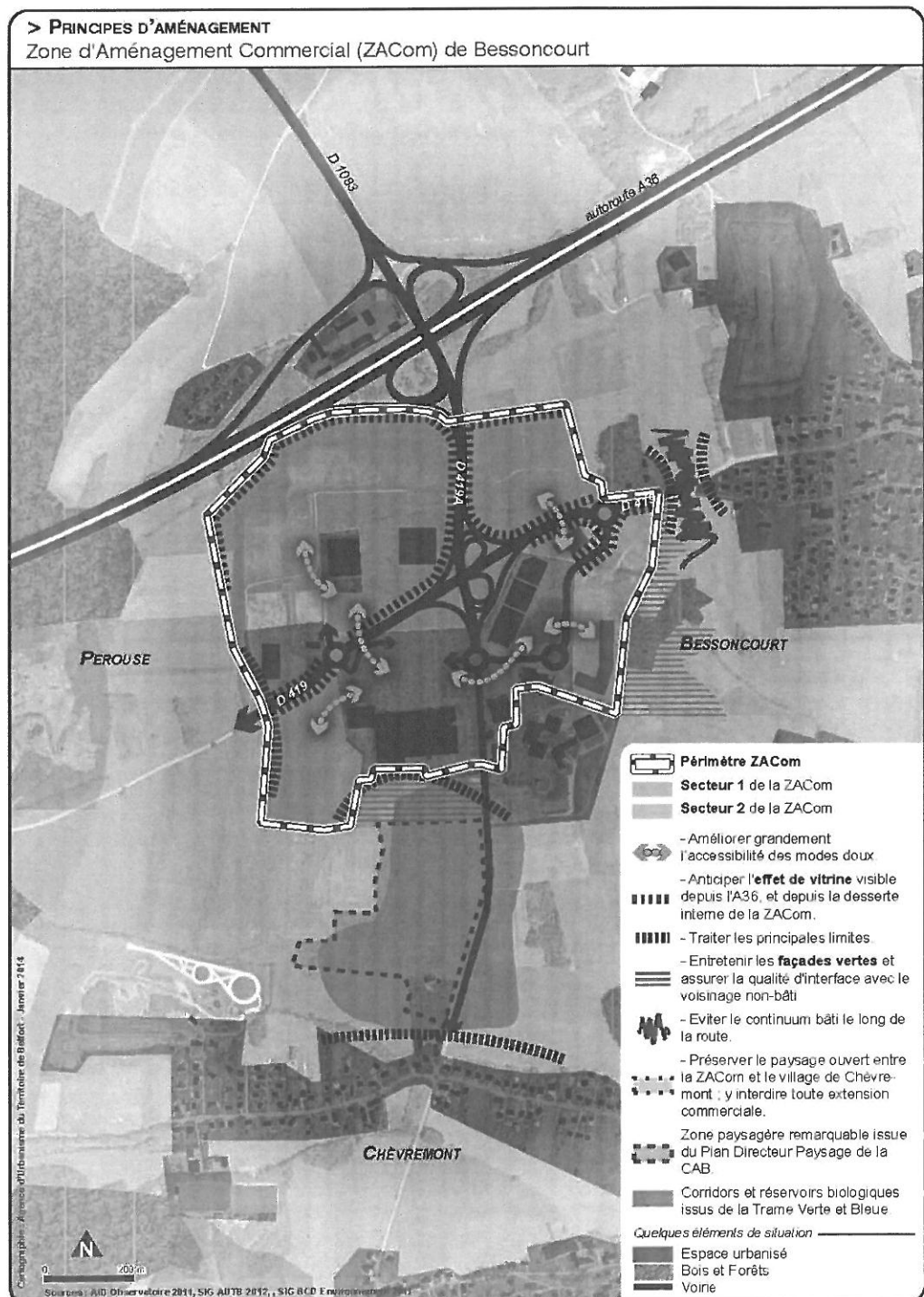
Leur ouverture à l'urbanisation doit s'inscrire dans une opération d'aménagement d'ensemble portant sur une superficie foncière significative **(de l'ordre de cinq hectares)** pouvant correspondre à deux ou trois grandes tranches opérationnelles, afin de permettre une utilisation cohérente du foncier.

L'opération d'aménagement devra en particulier garantir de bonnes conditions d'accès à la zone et une circulation bien dimensionnée, de manière à ne pas constituer de délaisés. Elle indiquera les dispositions constructives et le parti d'aménagement environnemental [DOO B.3.1. Les zones stratégiques].

Tout projet (une ou plusieurs activités) doit être inclus dans un tel aménagement d'ensemble. »

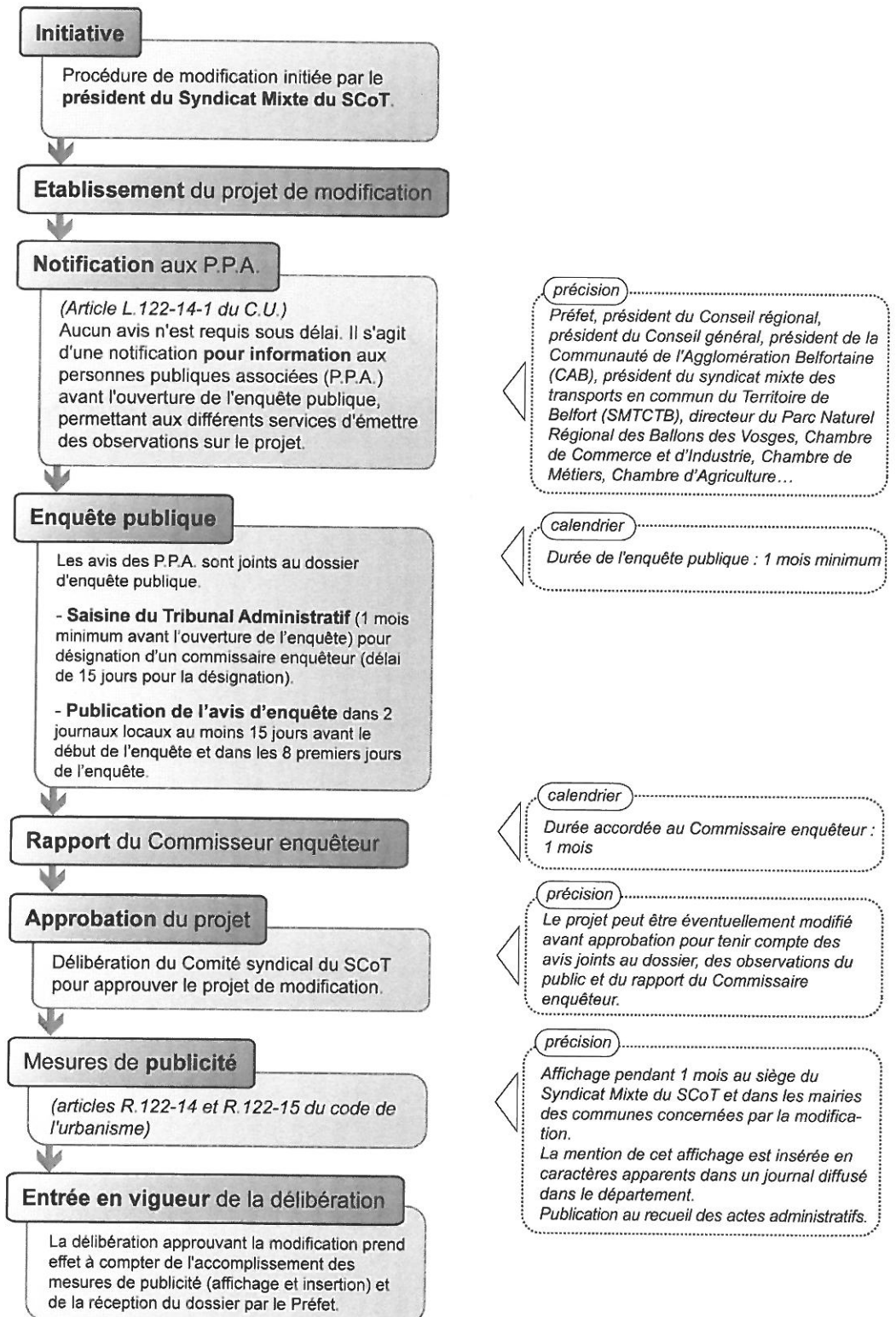
Propositions de modification :

L'adaptation du SCoT vise à supprimer la disposition figurant entre parenthèse « de l'ordre de cinq hectares ».



## Schéma de procédure Modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

schéma : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, 2015.



**Le comité syndical, après délibération, donne un avis favorable à ce dossier.**

Votants : 16  
Voix pour : 16  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

**Pour extrait certifié conforme**

**Belfort, le 24 FEV. 2015**

**Le Président,  
Jean-Marie HERZOG.**



**ACTE RENDU EXECUTOIRE  
après dépôt en Préfecture**

**Affiché le 24 FEV. 2015  
au siège du Syndicat Mixte du SCoT.**

